INF'ODEREN

Bulletin
d'information communal
Novembre 2008

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 1
Le Conseil Municipal en bref ..... 2 à 3
Rectificatif O.M. 3
Théâtre ..... 3 à 4
Conférence Saint Vincent de Paul 4
Devoir de mémoire ..... 5 à 6
Pierre Egler, Officier de la Légion d'Honneur ..... 6 à 9
Palmes académiques 9
Maires qui êtes-vous? 10
Partenariat Club Vosgien 10
Chiens dangereux ..... 11 à 12
APA Soutien à domicile 12
Le DPE 13
Un métier à découvrir 14
Jumelage avec Nuaillé d'Aunis 14
La sonnerie du glas 15
La parole aux jeunes 15
Concert La Cigale 15
Soirée conférence 16
Don du sang 16
APA - Logements à louer 16
Rentrée scolaire 2008 17
Calendrier des manifestations 2008/2009 ..... 18 à 19
Planning des pharmacies de garde 20

Brève
encadrée
en bas de page 10

Le Mot du Maire

Economie, la spirale infernale

A l'heure où vous lisez ces mots, la tempête boursière se sera calmée, du moins je l'espère vivement.

En effet après les crises industrielles locales SAIC-DMC et HYDRA - générant plus de 160 licenciements sur les sites avec des conséquences sur l'ensemble du canton, il ne manquait plus que les répercutions économiques liées à la crise américaine des subprimes. Notre très chère Europe se voit touchée de plein fouet, et plus particulièrement certaines banques européennes qui ont «mouillé» dans le spéculatif.

La France résiste tant bien que mal, et malgré la confiance affichée de notre gouvernement dans le système bancaire français, ce seront toujours les «petits» épargnants qui y perdront des plumes, les plus professionnels ayant, au passage, su «sauver les meubles».

Les économistes annoncent une récession... quelles en seront les suites? Moins de prêts pour investir, crise de confiance, attentisme et en finalité une inéluctable baisse de production avec pour conséquence moins de travail, donc plus de chômage.

Nous constatons avec tristesse qu'une grande précarité s'installe dans notre pays, dans nos villages; «l'aide sociale» ne pourra suivre un tel rythme et le point de rupture risque d'être atteint.

Autre constat: la détérioration de la situation budgétaire du pays avec un déficit de 3% du PIB aggravé par une dette publique de 64.4 % du PIB! Ajoutez-y le vieillissement de la population qui générera des dépenses supplémentaires liées à la santé et aux retraites, et nous doublerons notre dette publique, ce qui pourrait mettre à mal la solvabilité du pays.

J'ose espérer me tromper. Quoi qu'il en soit les temps prochains seront très difficiles et nous ne pourrons que nous serrer les coudes et garder confiance pour un avenir plus favorable économiquement.

Point sur les travaux

La plupart des chantiers ont été réalisés ou sont en voie d'achèvement. Un rappel des principaux travaux:

- Réhabilitation et agrandissement de la salle socio-éducative (cercle Ste Marie) Après bien des péripéties, le chantier touche à sa fin; l'inauguration est programmée au 9 mai 2009.
- Construction d'une chaufferie bois: elle est opérationnelle depuis le 3 septembre; après quelques ajustements de mise en route, nous devrions réceptionner les travaux sous peu.
- Véhicule pompier: il est arrivé et opérationnel; nos pompiers en sont fiers!
- Aménagement d'un commerce multiservices:

  l'ancien bureau de Poste a donné naissance à un commerce «bar presse» et point poste. Un ravalement de façade lui donnera un nouveau cachet au centre de notre village.
- Aménagement de la Cour du tissage: réalisé pour partie en régie et avec l'association «patrimoine et emploi» ainsi qu'avec le concours de l'entreprise Fritz-Golly, cette place est maintenant achevée et donne une touche finale à ce petit quartier.
- Le traitement curatif de la charpente de l'église est en cours.
- Aménagement du local des pompiers: pour permettre l'accès au garage du nouveau véhicule, il a fallu agrandir une porte; ces travaux ont été financés par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.
- Ecoulement des eaux pluviales rue des Cascades: de récurrentes inondations de caves dans cette rue nous ont obligés à reprendre certains écoulements d'eaux pluviales; cependant il nous faudra reprendre en totalité le dénivelé de cette rue. Ces travaux seront programmés au budget 2009.
- Gouttières du presbytère: elles donnaient des signes de faiblesse, l'entreprise Kraft d'Urbès vient de les changer.
- Travaux de gravillonnage: des travaux de gravillonnage ont été réalisés dans la montée de la rue «Bel Air» ainsi que dans la montée menant au Alscher.
- Fleurissement: «l'arbre à fleurs» gracieusement offert par l'entreprise «RELLY» a fait l'objet de nombreux compliments et prises de photos par des vacanciers.

Encore merci pour ce geste en faveur du fleurissement de notre charmant village. Nous nous approchons de la fin de l'année...

Je vous souhaite dès à présent de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2009.

Votre Maire - Francis ALLONAS

Séance du 12 juin 2008

Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter la mise en place d'une constitution de servitude relative à l'implantation de l'artère de télécommunication RG 68-109 G1 WESSERLING-KRUTH (fibre optique du câble régional) et de ses dispositifs annexes sur la commune de ODEREN.
- décide de délivrer un volume de 3 m³ de bois de service communal à l'entreprise Arnold Fils dans le cadre de la confection du bardage de la chaufferie communale.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'A.D.A.U.H.R. (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) une convention d'assistance et de conseils gratuits aux collectivités concernant les procédures réglementaires et l'identification de problématiques posées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des constructions publiques, de la gestion des paysages, etc.
- décide au contraire, en raison du coût onéreux de la cotisation au regard du faible service rendu à la Commune, de ne pas renouveler son adhésion au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui propose également à la Commune son conseil et son assistance dans un domaine de compétence urbanistique plus ciblé sur l'architecture dans son environnement et notamment les constructions de bâtiments ou édifices.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la société Magnus France, sise à 31682 Labège, le contrat de suivi de progiciels de la Commune.
- décide d'émettre un avis favorable au projet de vente immobilière constitué de 16 logements situés dans un immeuble collectif (et 16 garages dans un bâtiment annexe) 5 et 6 rue des Bruyères à ODEREN. La vente sera proposée en priorité aux locataires occupants.
- approuve la proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire Armand WEISS de créer un Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.), avec les enfants de l'école d'Oderen du CE2 au CM2. Le fonctionnement du CMJ sera déterminé d'un commun accord entre l'école et la Commune.
- décide, dans le cadre du fonds d'aide au ravalement de façades, de voter deux subventions pour ravalement de façades Grand'Rue et Rue Saint-Nicolas, pour un montant total de 458 €. Les dossiers sont transmis à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et au Département qui subventionnent également ces travaux de manière quasi-équivalente.

Séance du 10 juillet 2008

Le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable au projet de création d'un circuit de biathlon (ski de fond combiné avec un stand de tir à la carabine isolé sur le parcours) sur le site du Brey à Oderen, afin d'améliorer l'activité sportive, économique et touristique de la vallée (les travaux seront entièrement à la charge du Ski-Club Markstein – Ranspach).
- décide de renouveler son soutien annuel à Héli-Secours 68, à hauteur du montant de 200 €. Héli-Secours 68 est un dispositif de secours sur le département qui permet une intervention rapide des secours par hélicoptère avec une haute technicité matérielle et médicale. Il est en effet rappelé l'utilité vitale de ce système de secours rapide par hélicoptère, et même tout particulièrement dans notre fond de vallée, difficile d'accès pour les secours par voie routière.
- décide de nommer MM. Francis ALLONAS, Maire, et Armand WEISS, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, comme membres titulaire et suppléant du Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) instauré par la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (compétence intercommunale) dans le cadre de la transformation à venir du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en PLU.
- décide de voter une motion de soutien à l'entreprise Hydra et ses salariés :

  -en sollicitant des pouvoirs publics qu'ils mettent tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise, qui fait vivre des centaines de familles depuis des décennies ;

  -en demandant aux pouvoirs publics de mettre en place le meilleur accompagnement possible pour les salariés qui seront touchés par le licenciement;

  -soutient et appuie l'action du maire de Moosch en faveur du maintien de l'activité de l'entreprise et de l'accompagnement social des salariés licenciés.
- décide d'attribuer, dans le cadre du soutien aux investissements des associations, une subvention d'un montant global de 2.404,25 € à l'association arboricole d'Oderen concernant l'acquisition d'une nouvelle presse à fruit (afin de se conformer à la législation actualisée sur les presses) et la création d'un local de stockage.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'association d'Aide aux Personnes Agées, gestionnaire de la résidence Saint-Nicolas, la convention relative aux modalités de fourniture de l'énergie de chauffe à la résidence Saint-Nicolas par le réseau de chaleur de la chaufferie-bois municipale.

Séance du 04 septembre 2008

Le Conseil Municipal,

- approuve la charte intercommunale de protection des itinéraires pédestres de la vallée de Saint-Amarin et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature. Cette charte intercommunale vise à la préservation et à la gestion optimale de ces itinéraires, gage de qualité du tourisme pédestre local et atouts maîtres de notre richesse paysagère, patrimoniale et touristique.
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 170 € à Delta Revie Haut-Rhin concernant les abonnements au téléalarme santé à Oderen, à raison de 10 € / abonné, comme les années précédentes.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs périscolaire de Kruth entre les communes de Kruth et Oderen pour l'année scolaire 2008-2009.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la société Télé Atlas France SARL la convention de protocole de mise à disposition d'informations géographiques par la Commune d'Oderen (société spécialisée dans la gestion et l'exploitation des données relatives aux GPS: voirie, nom des rues, sens de circulation, travaux, remises à jour...).
- décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal en bref

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux comme suit :

- salle socio-éducative	entreprise HALLER	+1.599,07€HT
- salle socio-éducative	entreprise KRICK	+5.743,00€HT
- chaufferie-bois	entreprise HANS J.P.	+7.600,00€HT
- chaufferie-bois	entreprise HERZOG	+ 348,73 € HT
- chaufferie-bois	entreprise XOLIN	-7.716,75€HT

- décide d'approuver les rapports annuels 2007 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement, et de l'élimination des déchets. Ces rapports, extrêmement denses et volumineux, sont consultables en mairie pour toutes les personnes intéressées.
- décide d'instituer et de percevoir la taxe annuelle sur les friches commerciales prévue à l'article 1530 du CGI pour les biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la taxe professionnelle depuis au moins 5 ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de cette même période.
- décide qu'en raison de la période de brame des cerfs, un arrêté municipal sera pris, interdisant la circulation des véhicules sur les chemins forestiers et de traîne de 17h30 à 08h30 du week-end des 13 et 14 septembre 2008 à celui des 4 et 5 octobre 2008. La circulation des piétons et cyclistes sera quant à elle interdite de 22h30 à 6 heures durant la même période.

Rectificatif Ordures Ménagères

Nouveau mode de collecte des ordures ménagères

Le nouveau mode de collecte des ordures ménagères sera effectif au 1er février 2009. Les sacs seront distribués en Mairie entre le 19 et le 31 janvier 2009.

Une information émanant du Service Eco-Citoyenneté et Gestion des Déchets de la Communauté de Communes sera distribuée au courant du mois de décembre dans les foyers de la commune, expliquant notamment le fonctionnement du nouveau mode de collecte ainsi que les jours de distribution des sacs en mairie.

Théâtre cercle Sainte-Marie Oderen

Le cercle Sainte-Marie d'Oderen prépare activement sa saison théâtrale. Il présente cet automne au foyer communal de Fellering une comédie de Franz Arnold et Ernst Bach, adaptée par Michel Schutz: «d'r unschuldig Fajôler» (le coureur de jupon innocent).

Edmond Dietrich, homme d'affaires, est le patron d'une société d'alimentation. Il veut que sa fille Marlène épouse son associé Ignace Bihrin. Celle-ci veut marier un homme plus intéressant, d'autant qu'Ignace est un vieux célibataire, au look démodé et de surcroît avare! Mais Edmond compte bien métamorphoser son associé en «Fajoler»... Une histoire rocambolesque, où le fou rire est garanti du début jusqu'à la fin!

Les représentations auront lieu au foyer communal de Fellering samedi 25 octobre à 20h15, vendredi 31 octobre à 20h30, vendredi 7 novembre à 20h30, samedi 8 novembre à 20h15, samedi 15 novembre à 20h15 et dimanche 16 novembre à 14h30. Réservation des billets à la bonneterie Weiss à Oderen aux heures d'ouverture du magasin, sauf mercredi (Tél. 03.89.38.72.27).

Théâtre cercle Sainte-Marie Oderen

La solide équipe de théâtre, dont la réputation n'est plus à faire tant elle a su s'affirmer au cours des décennies, ne manquera pas d'interpréter avec enthousiasme et passion cette comédie. Pour la plus grande joie de tous, avec le souci de la sauvegarde du dialecte et une reconnaissance à un public toujours fidèle.
Les acteurs de la nouvelle section de théâtre en français effectueront leurs premiers pas sur scène en avant-première de la pièce dialectale en interprétant une pièce qui se déroule dans la salle d'attente d'un médecin...
Une nouvelle activité qui ne demande qu'à s'étoffer et dont les membres ne manquent pas de projets: fête de Noël, pièce en français en 2009.

Horaires de répétition :
mercredis soirs, de 19h30 à 21h au cercle à Oderen.
Toute personne intéressée par cette activité est la bienvenue (enfants à partir de 7 ans, ados, adultes, etc.).

INF'ODEREN

La Conférence Saint Vincent de Paul

Vivre la solidarité et le partage au quotidien

Depuis plusieurs années la **Conférence Saint Vincent de Paul** de notre vallée agit pour venir en aide aux plus défavorisés de nos concitoyens.

En lien avec la **Banque Alimentaire de Mulhouse** des colis alimentaires sont préparés deux fois par mois, le jeudi après-midi, au presbytère d'Oderen. Qui est déjà passé dans la Grand'Rue à ces moments-là a dû être intrigué par toutes ces allées et venues, par ces voitures qui arrivent et repartent. A l'intérieur, les deux salles du presbytère ressemblent à une ruche où les «ouvrières» préparent le colis destiné à chaque famille. Il faut répartir environ 400 kg de produits divers, trier les produits frais et constituer les colis en fonction de la taille des ménages. Au mois de septembre 2008 vingt-deux familles et personnes isolées ont bénéficié de tels colis, soit soixante personnes. Il s'agit, bien sûr, de personnes qui habitent dans le canton et ce sont les assistantes sociales qui nous indiquent qui doit être aidé et combien de temps.

Son action ne se limite pas à l'aide alimentaire. La Conférence Saint Vincent de Paul est susceptible de fournir une aide plus personnalisée. Ce sont peut-être des habits et des meubles dont on a besoin et nous faisons au mieux en collaborant notamment avec les **Restos du Cœur de Saint Amarin**. Les membres de notre équipe prennent aussi le temps d'écouter, de conseiller ou d'aider ceux qui le souhaitent, par exemple pour les démarches administratives.

Chaque mois se tient une réunion d'équipe au presbytère d'Oderen pour étudier les demandes des services sociaux et voir comment soutenir ceux qui sont en détresse morale et matérielle. C'est un moment important et essentiel pour agir au mieux, mais aussi pour parler de ce que nous vivons, car nous sommes parfois touchés par les souffrances rencontrées. Et n'oublions pas les joies quand on rencontre quelqu'un qui a traversé un moment difficile, qui a été aidé par la Conférence Saint Vincent de Paul et qui a réussi à passer le cap.

L'équipe locale de la Conférence s'appuie sur les deux communautés de paroisses du Val de Wesserling (Husseren) et d' Au fil de la Thur (Saint-Amarin). L'essentiel de ses ressources provient des dons des paroissiens désireux de venir en aide aux plus démunis.

Le développement de la précarité nous inquiète actuellement. Aujourd'hui il est plus fréquent de travailler et de ne pas avoir ce qu'il faut pour vivre. A plus forte raison quand un coup dur bouscule la vie et l'équilibre d'une famille, il est important de trouver des personnes qui veulent bien partager, écouter et aider. Très modestement, telle est notre préoccupation, mais surtout notre raison d'être.

Jean-François MULLER

Sauvegarder le Souvenir

C'est sous la **CONVENTION** que ceux qui sont morts pour la toute jeune République sont salués, pour la première fois dans notre histoire, à travers des monuments commémoratifs. Mais ce n'est qu'au lendemain de l'écrasante défaite de 1870 qu'en mémoire des soldats tombés, sont érigées, en grand nombre, des stèles et que sont apposées des plaques sur les murs des églises et les enceintes des cimetières, notamment dans le grand est de la France. Depuis lors, le refus de l'oubli n'a cessé de s'inscrire dans la pierre et dans le bronze. En ce début du 21ème siècle marqué par la mondialisation qui se traduit, entre autres, par une pléthore de nouvelles de plus en plus volatiles, il importe que, de l'Etat à la Commune, toutes les collectivités ainsi que l'ensemble des associations patriotiques veillent sans relâche à la pérennisation du souvenir des «MORTS POUR LA FRANCE».

Dans cette immense tâche, le SOUVENIR FRANÇAIS tient depuis un siècle et demi un rôle prééminent. Bien que la majorité de ses 200 000 membres soit encore actuellement constituée des vétérans des différents conflits, il n'est pas, pour autant, une association d'anciens combattants: dès sa création en 1887 par Xavier Niessen, professeur alsacien réfugié à Neuilly après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine par le Reich, le SOUVENIR FRANÇAIS vise à regrouper, autour des valeurs de la FRANCE et de la REPUBLIQUE, tous les citoyens, hommes et femmes, quels que soient leur âge et leur appartenance politique ou confessionnelle. Il s'agit alors de maintenir dans les provinces perdues le souvenir de la Mère-Patrie et, à l'intérieur de cette dernière, celui des provinces orphelines.

Dans le cadre de cette mission générale, deux objectifs majeurs sont définis :

- l'entretien des tombes des 100 000 soldats qui ont sacrifié leur vie en 1870-1871
- la construction de monuments à leur mémoire dans les communes

En 1907, est fondé dans le petit village mosellan de Vallières, le comité pour le financement messin du SOUVENIR FRANÇAIS qui lance aussitôt une souscription d'un monument à Noisseville. Il est inauguré dès le 8 octobre avec drapeaux tricolores et la participation de 120 000 personnes! En Alsace aussi, à Wissembourg, une foule de 80 000 personnes chantant la MARSEILLAISE se rassemble autour d'un monument érigé à la gloire des soldats tombés au champ d'honneur. Tant en Alsace qu'en Lorraine, l'essor du SOUVENIR FRANÇAIS ne tarde pas à inquiéter les autorités prussiennes qui y voient, non sans raison, la marque du rejet de l'annexion par une population hostile. Aussi, les manifestations organisées par le SOUVENIR FRANÇAIS sont-elles interdites et, en janvier 1913, l'association est dissoute. Pour la zone occupée, le déclenchement de la Première Guerre mondiale provoque rapidement la déportation en Allemagne des membres du SOUVENIR FRANÇAIS, susceptibles d'organiser des actions subversives. Mais, pendant toute la durée de la Guerre, ses adhérents feront preuve, dans les autres départements, d'un dévouement inlassable en apportant un soutien moral aux blessés soignés dans les hôpitaux et une aide aux familles des soldats décédés. Par ailleurs, tout en poursuivant la construction des monuments commémoratifs, ils créeront les premiers cimetières nationaux et carrés militaires, 200 dans la seule année 1914.

Après la victoire, le SOUVENIR FRANÇAIS qui avait déjà la charge de 88 000 tombes de la guerre 1870-1871, ne peut à lui seul assurer l'entretien des sépultures des 1 500 000 morts de la guerre 1914-1918. Aussi, une loi du 31 juillet 1920 prévoit-elle que l'Etat se charge de tous les travaux dans les cimetières militaires et de la réalisation de nécropoles nationales, les carrés militaires communaux étant sous la responsabilité des municipalités, qui, dans de nombreux cas, la confient au SOUVENIR FRANÇAIS.

Au 1er janvier 1939, il compte environ 100 000 membres répartis sur l'ensemble des départements et des colonies où ils sont quelquefois réunis dans des associations-sœurs comme, par exemple, le SOUVENIR INDOCHINOIS. Pendant la guerre 1939-1945, le SOUVENIR FRANÇAIS traverse une période particulièrement difficile. En Alsace et en Lorraine, une nouvelle fois annexées, ses dirigeants sont chassés vers la France de l'intérieur et nombreux sont les adhérents qui sont arrêtés et déportés. Dans les autres départements, le SOUVENIR FRANÇAIS continue d'entretenir les tombes auxquelles sont venues s'ajouter celles des 100 000 soldats morts pendant les combats de 1940.

A la Libération, le Général De Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République, ne manquera pas de rendre hommage au travail accompli dans des conditions souvent difficiles par les 120 000 adhérents du SOUVENIR FRANÇAIS et de lui accorder son patronage.

Dans les années d'après guerre, il enregistre une forte progression de ses effectifs qui, en 1958, atteignent le nombre, jamais égalé précédemment ni depuis lors, de 300 000 personnes issues en grande partie des rangs des anciens combattants.

Actuellement, le SOUVENIR FRANÇAIS, fort de 200 000 membres et de sa présence dans 52 pays, demeure un des principaux acteurs de la conservation de la mémoire de tous ceux, qu'ils soient Français ou étrangers, qui sont morts pour la FRANCE: outre l'entretien des tombes et des monuments, sa mission traditionelle, la participation aux cérémonies patriotiques fait partie de ses activités majeures. Tout est entrepris en permanence pour que la sombre prédiction de l'écrivain Roland Dorgelès ne se réalise pas: «on nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront

une seconde fois ». Cela ne doit se produire, ni en ce qui concerne les soldats morts pendant les guerres qui se sont déroulées sur le sol national, ni en ce qui concerne ceux qui ont sacrifié leur vie, en-dehors de nos frontières où nos forces armées ont perdu:

- des milliers d'hommes en Corée, à Madagascar, au Maroc et en Tunisie
- 100 000 soldats en Indochine
- 25 000 en Algérie, auxquels il faut ajouter 120 000 harkis et leurs familles

L'oubli ne doit pas non plus engloutir les centaines de militaires qui, plus récemment sont tombés dans différents pays Africains, Asiatiques ou dans les Balkans.

En conclusion, la mission du SOUVENIR FRANÇAIS fait partie intégrante de la vie nationale et de la politique de défense de notre pays. C'est ce qui a été rappelé en juin dernier lors des débats à l'Assemblée nationale consacrés au «Livre blanc» sur la défense et la sécurité nationale. A cette occasion, il a été rappelé que la défense implique l'adhésion du plus grand nombre de citoyens et que celle-ci ne peut s'exprimer que si deux conditions sont remplies:

- une cohésion optimale de l'opinion publique
- une transmission ininterrompue et fidèle de la Mémoire

Vous êtes tous conviés à participer à cette grande œuvre. C'est de votre capacité à ne pas oublier que dépend largement le résultat escompté !

Jean-Pierre ZBIENEN

Remise des Insignes d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à Pierre Egler par Christian Poncelet, Président du Sénat le 5 juillet 2008

Accueil du Maire Francis ALLONAS

Mesdames et Messieurs,

En ce jour de remise des insignes d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à Pierre EGLER j'ai l'immense plaisir et l'honneur de vous accueillir très chaleureusement à ODEREN, je voudrais plus particulièrement saluer la présence de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat (2ème personnage de l'Etat).

Pour l'histoire :

- En 1994 Pierre MESSMER, ancien 1er Ministre remettait à Pierre EGLER La Croix d'Officier du Mérite National.
- Et en juillet 2004 Mariette SIEFERT V/Pdte du Conseil régional remettait la Croix d'Officier du Mérite Agricole à Pierre EGLER dans cette salle.

Monsieur Jean-Claude GENEY	Sous-Préfet de Thann représentant M. le Préfet retenu
Madame Patricia SCHILLINGER	Sénateur du Haut-Rhin
Monsieur Jean-Luc REITZER	Député du Haut-Rhin
Monsieur Jean-Paul HEIDER	1er V/Pdt du Conseil Régional d'Alsace, représentant M. le Président Adrien ZELLER.
Monsieur Charles BUTTNER	Président du Conseil Général du Ht Rhin
Monsieur Dominique PEDUZZI	Vice-Président des Logis d'Europe, Pdt de l'AVEM Maire de FRESSE, et Pdt de l'Association des Maires des Vosges
Monsieur Jean KLINGERT	Pdt de l'ADT du Haut-Rhin
Monsieur Daniel ACKER	Pdt des OT-SI du Bas-Rhin
Monsieur Patrick TONON	Pdt des OT-SI d'Alsace et représentant la Fédération Nationale Pierre Egler travaille depuis 45 ans au service du tourisme, et il est co-fondateur de la Fédération d'Alsace et est toujours membre du comité supérieur de la Fédération Nationale
Monsieur Francis DEMUTH	Ancien V/Pdt du CG 68 qui a succédé à Pierre EGLER à la tête de l'Association Départementale du Tourisme du Ht Rhin
Monsieur Bernard NOTTER	V/Pdt du CG 68
Monsieur Henri GOETSCHY	Ancien sénateur et Ancien Pdt du CG 68 dont Pierre EGLER a été membre durant 35 ans, assurant la 1ère V/Pdt déléguée
Monsieur Constant GOERG	Ancien Pdt du CG 68

Pierre Egler, Officier de la Légion d'Honneur

Plusieurs Anciens Conseillers Généraux et Conseillers Généraux en place

Monsieur Claude WILLIG ..... Pdt de la Légion d'Honneur section départementale

Madame Jeanne BEAUNE ..... Pdte de la Légion d'Honneur - section de Colmar

Monsieur Paul RAPP ..... Pdt de la Légion d'Honneur – section de Mulhouse

Monsieur Jean-Baptiste DONNET..... Professeur émérite, Commandeur de la Légion d'Honneur, ami de Pierre Egler

Messieurs Alain STREISSEL et Marc BUCHERT, respectivement Directeur Général et DG Adjoint d'Arpège, caisse de retraite et de protection sociale dans laquelle Pierre EGLER œuvre depuis 47 ans et où il a assumé durant de très nombreuses années la Présidence

Monsieur Georges SCIUS ..... Ancien Pdt de la Caisse d'Allocation Familiale du Ht Rhin, dans laquelle Pierre EGLER a œuvré comme administrateur durant 35 ans.

Messieurs les V/Pdts Alfred RIESTERRER, Roland MANN, et René STROEBELE du Mérite National des sections de Colmar, Thann et Mulhouse

Monsieur André SIEBER..... Pdt de la section départementale des Palmes Académiques

Madame CONCI-ISNER ..... Pdte de la section départementale du Mérite Agricole

Monsieur Philippe BERNEZ..... Directeur Général des Stations Vertes – que Pierre EGLER a présidé durant 18 ans

Monsieur Le Colonel Jean LARGHI ..... Ancien Directeur Adjoint du SDIS et Chef du centre de secours de St-Amarin et Pdt actuel du Crédit Mutuel

Messieurs les représentants la Gendarmerie Nationale

Messieurs Lucien LOCATELLI et Daniel HANSBERGER, respectivement Chef du CS de St-Amarin et d'ODEREN

Madame et Messieurs les Maires et chers Collègues

Mesdames et Messieurs les Adjoints et élus du Canton

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux d'Oderen, auxquels Pierre EGLER avait appartenu en tant qu'Adjoint durant 9 ans puis comme Maire durant 27 ans

De nombreux Ingénieurs, Techniciens et collaborateurs qui ont travaillé avec lui

Ses amis syndicalistes

Mesdames et Messieurs de la Presse

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Pierre Egler, Officier de la Légion d'Honneur

Plusieurs personnalités se sont excusées, dont :

Monsieur Adrien ZELLER ..... Président du Conseil Régional, en déplacement.
Monsieur Daniel HOEFFEL ..... Ancien sénateur
Monsieur Claude BIWER ..... Sénateur de la Meuse
Monsieur Michel SORDI ..... Député du Haut-Rhin
Madame Mariette SIEFERT ..... V/Pdte du Conseil Régional d'Alsace

Vous avez voulu, en venant nombreux à cette remise de distinction, témoigner votre sympathie et votre estime à Pierre EGLER.

Votre présence et vos sourires traduisent plus naturellement paroles et discours.

Toutes les distinctions honorifiques sont des remerciements qu'adressent les Etats, les institutions et les hommes à des personnes qui, dans l'exercice de leur métier, vie associative ou ici «Mandat d'élu» font plus et mieux que leur devoir...

Une médaille quelle qu'elle soit, c'est toujours aussi la récompense quelque peu ritualisée d'un acte de courage, le courage d'un instant, le courage de toute une vie, le courage d'un élu.

Instituée par Napoléon BONAPARTE, pour récompenser les meilleurs serviteurs de l'Etat, la Légion d'Honneur est la plus élevée des décorations nationales, elle est décernée après enquête officielle pour une conduite irréprochable et méritante et en particulier pour avoir servi les intérêts de la France.

La personnalité de Pierre EGLER, vous la connaissez tous, son ardeur au travail était pour lui son oxygène, innovateur dans toutes les structures où il est passé.

Nous savons à Oderen que nous avons un «Personnage» hors du commun, mais croyez-moi, nous en sommes fiers et nous vous en sommes reconnaissants.

Je m'arrêterai là, car la carrière de Pierre EGLER ne peut se résumer en deux pages.

Pierre EGLER, cet insigne que va vous remettre Monsieur Christian PONCELET, vous pouvez en être fier, vous êtes en droit de le montrer. Il est tel un paquebot sorti des chantiers de l'Atlantique, notre fusée Ariane, ou encore notre TGV, le symbole de ce qui fait la réussite de notre pays, une petite part de son succès et de sa fierté.

Acceptez toutes mes félicitations.

Avant de passer la parole à Monsieur Pierre EGLER, permettez que j'associe à nos félicitations Madame Jacqueline EGLER en lui remettant ce bouquet.
A Monsieur Christian PONCELET, qui nous fait le grand honneur d'être parmi nous aujourd'hui à ODEREN, acceptez cette Médaille d'Honneur de notre charmant village.

Le Maire, Francis ALLONAS.

Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat, à l'occasion de la remise des insignes d'Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur à M. EGLER, à Oderen le samedi 5 juillet 2008

Chers Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

C'est avec un très grand plaisir, beaucoup de fierté et infiniment d'émotion que je rends aujourd'hui, à Oderen, tout l'hommage qu'il mérite à un serviteur exemplaire de la République, Pierre Egler.

La tradition républicaine veut que nous empruntions ensemble le chemin de votre vie et que je fasse l'inventaire, que dis-je, l'éloge, de vos nombreuses qualités, votre modestie dût-elle en souffrir.

A la lecture de vos mémoires, très justement intitulées les «113 casquettes», vous comprendrez qu'il m'a été particulièrement difficile de résumer, en si peu de temps, en si peu de mots, une vie, aussi dense, aussi riche et aussi bien remplie. Devant cette mission quasi-impossible, j'ai donc été contraint, cher Pierre Egler, de faire usage de subterfuges et de concentrer mon allocution sur les éléments qui me paraissent les plus saillants, les plus marquants – ils sont déjà légion – de votre vie professionnelle et personnelle.

Cher Ami, votre engagement inlassable au service de vos concitoyens ne doit rien au hasard. En effet, chez les «Egler», le militantisme est une tradition familiale qui se transmet de génération en génération.

Permettez-moi donc, à cet instant, de revenir sur tous ces combats qui ont jalonné votre vie. Votre premier combat est personnel. Atteint d'une tuberculose fulgurante, le pronostic vital est engagé. Ne pouvant vous résigner à un tel diagnostic, vous allez vaincre la maladie en seulement trois mois.

Le deuxième combat trouve son origine dans votre engagement syndical. En effet, dès votre entrée dans la vie active, vous avez ressenti l'envie de mettre votre esprit, votre force et votre cœur au service des autres et plus particulièrement de vos collègues.

C'est pourquoi vous vous êtes engagé, comme moi, dans l'action syndicale à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).

Pierre Egler, Officier de la Légion d'Honneur

Vous trouverez dans les thèmes portés par la Confédération des valeurs d'humanisme chrétien, de morale et de solidarité qui vous sont chères.

Cet engagement syndical, vous aimez le rappeler, a été décisif pour vous. Il vous a en quelque sorte dirigé vers la politique où vous avez poursuivi votre combat par d'autres moyens.

Ces autres combats, souvent communs, ce sont ceux que vous avez menés en tant qu'élu local. L'écharpe tricolore qui a ceint votre poitrine pendant de très nombreuses années vous a conduit à défendre avec véhémence les intérêts de vos concitoyens.

Celui qui fut le plus jeune conseiller général de France ne cessera de se battre pour redynamiser son canton et désenclaver son territoire.

La dynamique du canton passe, vous en êtes convaincu, par une politique de l'emploi ambitieuse. Toutefois, votre canton n'a pas été épargné par la crise du textile qui a durement frappé nos départements.

C'est pourquoi, à chaque annonce d'une fermeture d'usine, vous prenez votre «bâton de pèlerin» pour sauver «avec les dents» les emplois qui peuvent encore l'être. Au total, vous êtes parvenu à redonner du souffle et de l'impulsion à cette partie sinistrée du Massif vosgien.

Quant au désenclavement du territoire, votre deuxième «cheval de bataille», il doit reposer, à votre sens, sur un réseau routier et ferroviaire.

Ainsi, vous avez obtenu, au forceps, des arbitrages favorables en ce qui concerne la RN 66 et la RN 57. Mais, nous le savons tous les deux, sur ces tronçons, nous ne sommes pas au bout de nos peines...

Le conseiller général entreprenant et déterminé que vous étiez devenu n'a toutefois pas oublié la promesse qu'il a faite à ses parents en 1945, celle de reconquérir la mairie d'Oderen. Ce sera chose faite dès 1974.

Sous votre impulsion, Oderen a changé de visage. Une chirurgie esthétique menée d'une main de maître qui, à l'évidence, a fait des miracles!

Les routes ont pris une autre tournure, des logements sociaux sont apparus, l'église et la chapelle ont retrouvé une nouvelle jeunesse... Sans scalpel et sans bistouri, **c'est tout simplement du grand art!**

Avant de conclure, vous me permettrez de rendre tout l'hommage qu'elle mérite à votre épouse Jacqueline. Je sais qu'elle vous a toujours soutenu et je connais le rôle qu'elle a joué dans votre réussite.

Je voudrais également saluer amicalement et chaleureusement vos six enfants et vos quatorze petits-enfants qui ont également eu une part déterminante dans votre engagement.

Cher Pierre Egler, j'ai sans aucun doute omis de rappeler nombre de vos actions et de vos qualités, tant votre parcours est riche, dense et intense : veuillez me le pardonner. La Nation, quant à elle, a reconnu tous vos mérites.

Je suis donc heureux, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, de vous faire Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

INF'ODEREN

Nomination dans l'ordre des Palmes Académiques

Un résident d'Oderen nommé Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques

Par décret du Premier Ministre paru au J.O. du 24.04.08, **Monsieur Jean-Daniel LUTHRINGER**, professeur de lycée professionnel en retraite (possédant une maison à Oderen et y passant régulièrement ses vacances d'été depuis 1951), a été nommé au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Monsieur André Bord,
Ancien Ministre (de 1966 à 1978),
lui a remis la médaille de Chevalier
le 13 juin 2008
en présence de ses proches,
de collègues et d'anciens élèves.

Maires qui êtes-vous ?

Etude réalisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin, sur la base des élections de mars 2008.

Sur les 377 maires du Haut-Rhin: 262 maires ont été réélus (233 en 2001) et 115 ont été nouvellement élus, à raison de 91 qui étaient déjà conseillers ou adjoints et de 24 qui sont entrés au conseil municipal.

En pourcentage, 69.5 % des maires ont été réélus; 30,5% des maires sont nouveaux, à raison de 24 % qui étaient déjà des élus municipaux et de 6,5% qui sont entrés au conseil municipal.

Le taux de renouvellement n'était que de 30,5% en 1995 et 38% en 2001.

Portrait type du Maire haut-rhinois issu des élections de 2008

Le maire type pour le mandat 2008-2014 est un homme de 56 ans employé du secteur privé. Il est entré au conseil municipal dès 1983 et il est maire réélu.

Le maire le plus jeune est Grégory Kugel, maire de Winkel, 31 ans.

Le doyen est Daniel Eckenspieller, maire d'Illzach, 77 ans. Il est entré au conseil municipal en 1965 et il est maire depuis 1983.

Par rapport au dernier mandat, on note une augmentation du nombre de retraités qui passe de 21% à 34%. Le Haut-Rhin compte 29 femmes maires.

INF'ODEREN

Partenariat Club Vosgien - Enfants d'Oderen et sapins de Noël

En cette année 2008, la section locale du Club Vosgien (Vallée de Saint-Amarin), fête ses 125 ans.

L'association a décidé de marquer cet anniversaire en offrant 125 arbres à planter dans notre vallée, en partenariat direct avec les communes et les enfants de la vallée, afin de sensibiliser la population sur l'importance du rôle joué par la forêt dans l'éco-système de plus en plus mis à mal non seulement par le réchauffement climatique mais également par la pollution.

Le Club Vosgien s'est donc rapproché du collège de Saint-Amarin et des communes dans le but de faire planter les arbres de chaque commune par les enfants de celle-ci. A Oderen, 11 arbres seront donc plantés sur 3 sites: aux lieux-dits «Gransche», «Hensbach» et «Lochberg». Cette opération se déroulera le samedi 22 novembre 2008 en présence des enfants volontaires et leurs parents, des élus et de l'ONF. Le déroulement de cette action étant ouvert à toute la population, l'ensemble des Oderinois est cordialement invité à venir assister aux opérations de plantation de ces arbres. Rendez-vous à tous le matin à 9h30, départ depuis la mairie.

Lors de ce même jour, la Commune d'Oderen organisera une matinée **«plantation de sapins de Noël»**, qui se déroulera au lieu-dit «Baerenberg» à partir de 8h00. Un appel est lancé aux volontaires désirant participer à cette opération. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès des services de la mairie (Tél. 03 89 82 60 53).

Brève

Rencontres climatiques.

Rencontre du climat du pays Thur Doller du 6 au 16 novembre 2008

La lutte contre le changement climatique s'organise! Collectivités, associations, entreprises, citoyens: nous avons tous un rôle à jouer !

Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, lui aussi, s'est engagé dans la bataille pour le climat.

Du 6 au 16 novembre, il organisera les «Premières Rencontres du Climat», en partenariat avec de nombreuses associations locales. Pendant une semaine, des animations, des spectacles, des conférences vous seront proposés. Parmi les temps forts: humour avec Marc JOLIVET, témoignage de Nicolas VANIER, comprendre avec AL GORE, convivialité avec «Les Bâtisseurs» et le «Vent en poupe»...

Un seul mot d'ordre: fêter la planète pour lutter contre l'effet de serre !

Chiens Dangereux

Nouveaux pouvoirs du maire

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux instaure de nouvelles obligations pour les propriétaires ou détenteurs de chien

Le permis de détention

La détention de chiens de la 1ère et de la 2e catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention. Cette disposition se substitue à l'obligation de déclaration en mairie des chiens de 1ère et 2e catégorie. Le permis de détention est délivré par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

La délivrance du permis de détention est subordonnée à la production :

a) de l'identification du chien
b) de la vaccination antirabique du chien en cours de validité
c) d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions
d) pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, de la stérilisation de l'animal
e) de l'obtention, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude mentionnée dans l'article L 211-13-1 du code rural
f) de l'évaluation comportementale

Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, il est délivré à son propriétaire ou son détenteur un permis provisoire. Si les résultats de l'évaluation le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention. Une fois le permis accordé, il doit être satisfait en permanence aux conditions relatives à la vaccination antirabique et à la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur. En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.
Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.
Toutefois, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de délivrer de permis de détention.
En effet, un décret en Conseil d'Etat doit définir le contenu de la formation et les modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude.

Dans l'attente de la parution de ce texte, les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère et 2e catégorie qui effectuent les démarches auprès des services de la mairie pour obtenir un permis de détention, doivent être invités dans un premier temps à faire réaliser l'évaluation comportementale de leur animal. Il leur appartiendra dans un deuxième temps de compléter leur dossier avec l'aptitude professionnelle dès que les dispositions réglementaires le permettront. En tout état de cause, la loi a fixé au 31 décembre 2009 la date butoir pour l'obtention du permis de détention.

Chiens Dangereux

L'attestation d'aptitude et l'évaluation comportementale

La loi impose aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1ère et 2e catégorie une double obligation:

obtenir une attestation d'aptitude à la détention de ces chiens et soumettre leur chien à une évaluation comportementale qui pourra être renouvelée (art. L 211-13-1 du code rural)

1. Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou de 2e catégorie est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. Lorsque le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou de 2e catégorie n'est pas titulaire de l'attestation d'aptitude, le chien est réputé présenter un danger grave ou immédiat. L'animal peut ainsi être placé dans un lieu de dépôt adapté et être euthanasié dans les 48 heures après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires. Par ailleurs, si un animal est susceptible compte tenu des modalités de sa garde de présenter un danger pour les personnes ou les animaux, le maire ou, à défaut, le préfet, peut prescrire à son propriétaire ou à son détenteur de prendre des mesures de nature à prévenir le danger. Il peut à ce titre, à la suite de l'évaluation comportementale du chien, imposer à son propriétaire ou à son détenteur de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude.

2. Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou de 2e catégorie est tenu, lorsque le chien est âgé de plus de huit mois et de moins de douze mois, de le soumettre à l'évaluation comportementale. Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de la 1ère catégorie au 20 juin 2008 ont jusqu'au 20 décembre 2008 pour faire réaliser l'évaluation comportementale. Pour les chiens de la deuxième catégorie ce délai est porté au 20 décembre 2009. Cette double obligation vaut également lorsque les chiens, quelle que soit leur race, auront mordu une personne, l'incident devant en outre être déclaré au maire de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

INF'ODEREN

Le soutien à domicile de l'APA

Une nouvelle organisation au service du client

Depuis le printemps 2008, l'APA a doté son service «soutien à domicile» d'une nouvelle organisation, toujours plus au service du client.

Celle-ci se traduit concrètement par une meilleure qualité de service avec :

- un accueil téléphonique modernisé, un seul numéro, un temps d'attente réduit, ...
- une plus grande proximité entre le client et l'APA avec un interlocuteur unique: le responsable de groupe
- des intervenants à domicile mieux formés et spécialisés selon 3 grandes thématiques dans les services à domicile.

Le pôle Soutien à Domicile se structure désormais selon 2 types de clients.
La personne âgée ou en situation de handicap pour qui l'intervention est nécessaire à son maintien à domicile : portage ou préparation de repas, aide à la toilette, accompagnement aux courses et déplacements, soins infirmiers à domicile,... ces services sont assurés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
Et, associé à Fami Emploi 68 et à Domicile Services Haute Alsace, le pôle soutien à domicile s'adresse également au client «actif» en attente de prestations dites de confort: garde d'enfant, ménage, repassage, courses ... Une gamme complète pour faciliter le quotidien à laquelle s'ajoutent de nouveaux services ponctuels ou réguliers tels que le jardinage, la vitrerie, le bricolage. En outre, de nouvelles formules de repas livrés à domicile régaleront les papilles avec les menus «saveur» pour les gourmets et le menu «simplicité» pour ceux qui sont pressés.
Forte de ses 60 ans d'expérience (dont 54 dans le domaine de l'aide à domicile) et de sa présence aux quatre coins du département, l'APA poursuit encore, avec cette nouvelle étape, ses efforts de qualité: enquêtes de satisfaction, livrets d'accueil, représentation des bénéficiaires,... avec toujours le même cheval de bataille: **la satisfaction des usagers !**

Renseignements :
APA - Fami Emploi 68 et Domicile Services Haute Alsace
Soutien à Domicile :
Tél : 03 89 32 78 78 - Internet : www.apa.asso.fr

Le Diagnostic de Performance Energétique

Dans le cadre d'une vente ou d'une location, le propriétaire d'un logement a l'obligation de fournir à l'acquéreur ou au locataire différents diagnostics (plomb, amiante, termites ... en fonction de la date de construction de l'habitation, de sa situation géographique, etc.). Récemment, le diagnostic de performance énergétique (DPE) est venu s'ajouter à la liste. Le DPE est une évaluation de la quantité d'énergie consommée (sur la base des relevés de consommation) ou estimée (selon une méthode de calcul conventionnelle) pour une utilisation standard du logement ou du bâtiment. Cette consommation est qualifiée suivant une échelle allant de A (logement économe) à G (logement énergivore) et reportée sur une étiquette «énergie» analogue à celle en usage pour les équipements électroménagers (réfrigérateur, lave-linge...). Les émissions de gaz à effet de serre qui résultent de la dépense d'énergie sont quant à elles reportées sur une étiquette «climat».

Le DPE répond à trois objectifs :

1. informer le candidat propriétaire ou locataire sur les caractéristiques techniques (chauffage, système eau chaude) et la consommation en énergie.
2. au travers du DPE, les pouvoirs publics s'attachent également à sensibiliser à la lutte contre le réchauffement climatique, par le biais de l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise par le logement.
3. le DPE vise à inciter les propriétaires à réaliser des travaux: outre le diagnostic lui-même, les experts émettent des préconisations afin de réaliser des économies d'énergie.

Valable 10 ans, le DPE n'a toutefois qu'une valeur informative et ne constitue en aucun cas une garantie contractuelle. L'acquéreur ou le locataire ne peut donc se prévaloir des informations contenues dans le diagnostic à l'encontre du propriétaire.

L'obligation de réaliser un DPE est entrée en vigueur le 1er novembre 2006 pour la vente de tout logement ou bâtiment à usage tertiaire ou d'habitation en France métropolitaine. Cette obligation a été étendue, depuis le 1er juillet 2007, à la livraison des constructions neuves, de même qu'aux biens mis en location. Le vendeur ou le bailleur est tenu de mettre le diagnostic à la disposition de tout candidat acquéreur ou locataire qui en fait la demande, dès la mise en vente ou en location du logement.

En toute hypothèse, le DPE doit être remis :

- par le vendeur d'un bien existant, au moment de la signature de la promesse de vente ou de l'acte de vente notarié
- par le propriétaire, à l'occasion de la signature ou du renouvellement du bail
- le DPE doit être effectué par un professionnel indépendant du propriétaire, de son mandataire ou d'une entreprise susceptible de réaliser les travaux recommandés par le diagnostic
- ce professionnel doit également être certifié par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC www.cofrac.fr, rubrique diagnostics immobiliers) et avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir ses interventions. A ce titre, il doit remettre au client un document attestant qu'il est en règle par rapport à ces exigences
- pour obtenir les coordonnées d'un diagnostiqueur, s'adresser au COFRAC ou auprès des agences immobilières et des notaires, de même qu'aux espaces Info de l'ADEME. Les tarifs des diagnostics n'étant pas réglementés, il est vivement conseillé de comparer les prestations de plusieurs professionnels.

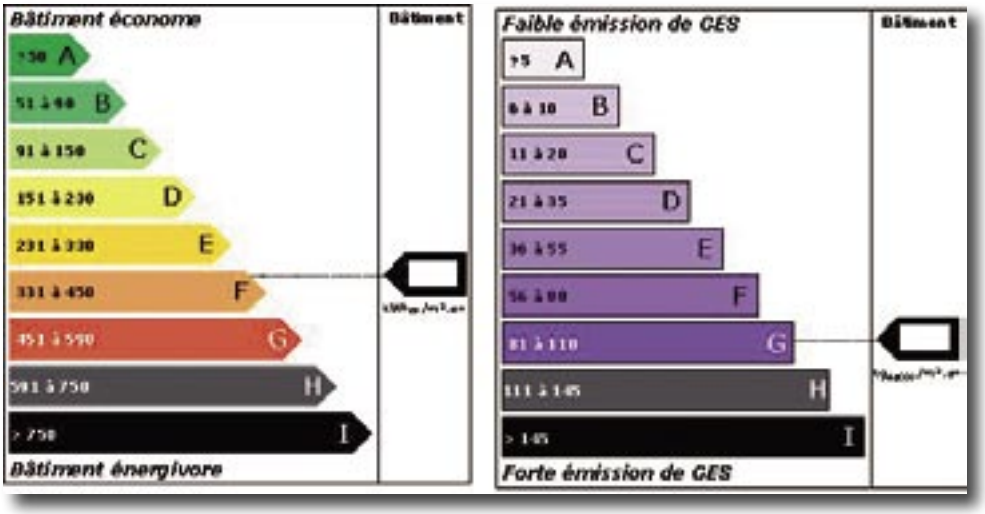

Un métier à découvrir

La profession d'assistante maternelle agréée à titre non permanent

La profession trouve ses origines dans la fonction nourricière exercée par certaines femmes depuis des siècles. De nourrice, elle a été appelée gardienne d'enfants et se nomme aujourd'hui assistante maternelle.

Une professionnelle de la Petite Enfance

L'évolution du statut de la profession a véritablement modifié en profondeur les modalités et les conditions d'exercice de ce métier. En effet, pour exercer cette profession, il s'agit tout d'abord d'obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil Général. L'obtention de cet agrément se fait au terme d'une procédure suivie et mise en place par le service médico-social (St-Amarin ou Thann). D'autre part, il est impératif de suivre une formation obligatoire qui apporte et approfondit les connaissances théoriques, pédagogiques, et éducatives nécessaires à l'exercice de la profession. Il s'agit pour l'assistante maternelle de s'inscrire dans une véritable démarche professionnelle qui comporte des droits (un salaire mensuel de base, des congés payés, un contrat de travail ...) mais aussi des devoirs puisqu'elle est la seule garante d'un accueil de qualité à son domicile. Cette évolution confère également à l'assistante maternelle une reconnaissance sociale. Elle bénéficie du statut de salarié. De ce fait, l'employeur est tenu de déclarer son assistante maternelle, et de respecter les textes de la convention collective appliqués à ce métier. Par ailleurs, l'employeur bénéficie, à certaines conditions, des aides de la caisse d'allocations familiales pour l'embauche d'une assistante maternelle agréée.

Un accueil individualisé dans une atmosphère familiale

Aujourd'hui, comme le définit le terme même de la profession, l'assistante maternelle est la personne qui «assiste» le parent dans son rôle auprès de l'enfant. En accord avec les principes éducatifs du parent, elle accueille l'enfant à son domicile. L'assistante maternelle propose un accueil individualisé dans une autre «sphère familiale» où la personnalité et le rythme de l'enfant sont respectés. Le mode de garde que propose l'assistante maternelle est adapté aux besoins de l'enfant et aux horaires de travail du parent. C'est un mode de garde qui allie souplesse et amplitude horaire.

Une partenaire professionnelle

Dans le cadre d'un partenariat avec d'autres professionnel(les) de la petite enfance, elle peut proposer à l'enfant accueilli (sous réserve de l'accord du parent employeur) de découvrir d'autres espaces de vie comme par exemple lors d'une animation proposée par le relais, ou le multi-accueil, une médiathèque ... Elle peut échanger ses compétences et son expérience avec ses collègues assistantes maternelles, lors de rencontres formelles ou informelles dans le cadre du relais ou de toute manifestation ouverte aux différents professionnels de la petite enfance (sources : www.assmat.com/doc/historique.htm).

Jumelage

Jumelage avec Nuaillé d'Aunis

La commission «Culture, Communication et Loisirs» travaille actuellement sur un projet qui est en voie de concrétisation. Suite à une annonce pour une demande de partenariat d'un petit village de Charente-Maritime, Nuaillé d'Aunis (à 18 km de La Rochelle) avec un village alsacien, Oderen a présenté sa candidature et un premier contact très concluant a été établi avec cette commune.

D'un commun accord, il a été décidé qu'une délégation d'Oderen, composée de membres du Conseil Municipal, d'associations et de personnel enseignant se rendra à Nuaillé d'Aunis pendant le week-end de Pâques 2009.

Cette visite permettra de discuter avec les responsables de Nuaillé d'Aunis sur les modalités de développement et de maintien des liens qui seront tissés entre les 2 communes.

L'idée de jumelage entre communes est sans aucun doute le meilleur moyen de rapprocher les habitants de différentes régions (voire pays) dans un souci de compréhension mutuelle.

Mais toute rencontre de groupes, que ce soit de jeunes ou d'adultes, se prépare. Et plus encore lorsqu'il s'agit de rencontres interculturelles concernant deux communes.

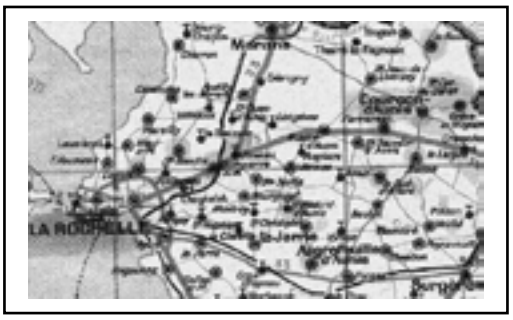

La sonnerie du glas

A propos de la sonnerie du glas à la veille d'un enterrement

Il y a quelques semaines, quelqu'un (peut-être se reconnaîtra-t-il à la lecture de cet article) me faisait remarquer qu'autrefois, on pouvait savoir lorsque les cloches sonnaient la veille d'un enterrement, si c'était pour une femme ou pour un homme. En effet, ce n'était pas la même cloche qui ouvrait la sonnerie. Pour un homme, c'était la plus grande, la N°1. C'est celle que vous entendez toujours une demi-heure avant le début d'un office. Pour une femme, c'était la cloche un peu plus petite, la N°2. C'est celle que vous entendez trois fois par jour: à 6h30, à 12h et à 19h30 pour inviter les croyants à prier l'Angélus. Dorénavant, nous respectons de nouveau la tradition et nous ferons comme nos anciens.

Le Président du Conseil de Fabrique, René Glasser

N.B. : cet article est paru dans le dernier bulletin inter paroissial. Nous le publions aussi dans le bulletin communal, car il peut intéresser l'ensemble de la population d'Oderen.

La parole aux jeunes

La Commune d'Oderen envisage en collaboration avec le personnel enseignant, la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes pour fin 2008. Tous les élèves de CP à CM2 auront une carte d'électeur et pourront donc voter. En revanche, seuls les élèves de CE2 à CM2, **habitant ODEREN**, pourront être candidats. Le Conseil sera renouvelé tous les deux ans. Il se réunira en dehors des heures de cours, encadré bien sûr par des adultes. La date des élections est fixée au vendredi 28 novembre 2008.

Pourquoi mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes ?

Ce conseil constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec la municipalité. En outre, un Conseil de Jeunes favorise le rapprochement entre les générations. De par les propositions émises au sein du Conseil, celui-ci permet également une amélioration de la politique pour la jeunesse ainsi que de la collectivité toute entière.

Concert La Cigale

Le groupe **«La Cigale du Florival»**, fort d'une quarantaine de jeunes filles, interprètera des noëls des quatre coins du monde, où d'ailleurs ils vont puiser de nouvelles partitions, le dimanche 11 janvier à 16h30 à la Chapelle du Pèlerinage. Les interprétations de ces 40 jeunes sont essentiellement africaines et la chorégraphie arrangée selon la tradition authentique. De très jolis Gospels seront au programme. Une mosaïque de chants où les voix, calquées sur une chorégraphie originale, sont bien mises en valeur pour exprimer des louanges à un être supérieur, des croyances et salutations, pour fêter Noël. Les percussionnistes sont des musiciens de l'association MAMI WATA de Staffelfelden.

www.mami-wata.fr

Soyons nombreux à venir les écouter, encourager et remercier. Un plateau passera dans les rangs pour leur permettre de voyager et de chanter encore plus loin. Leur site, la cigale du Florival, est éloquent quant à leurs renommée et savoir-faire.

Soirée conférence

«TOUS COUSINS» : dernier ouvrage de **Pierre SIEGER**.
Récemment publié, ce livre constitue en quelque sorte une synthèse des quatre tomes de la Saga des Larger :

- La Guerre de Trente Ans, l'Intégration, l'Alsace violée, l'Alsace affranchie

Ce passionné de l'histoire locale y consigne le fruit des nombreuses et intéressantes rencontres effectuées lors des patientes recherches entreprises pour réunir la matière de cette saga. Comme en 2006, lorsqu'il présentait déjà à Oderen le tome 4 de cette passionnante chronique, Pierre SIEGER nous fait une nouvelle fois l'honneur de sa visite pour partager ses découvertes en matière d'histoires de familles et de dualités politiques et religieuses de la province d'ALSACE.

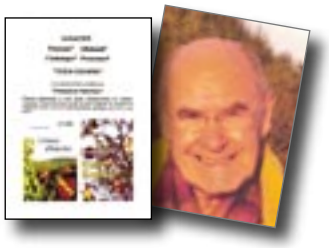

Don du sang

Après ces quelques mois où la période des vacances a conduit à un certain relâchement des donneurs, les esprits étaient ailleurs.

Cela s'est vérifié à la collecte organisée à FELLERING le 18 juillet 2008 où nous avons accueilli 88 personnes, chiffre plutôt décevant par rapport aux années antérieures.
J'espère que les deux dernières collectes organisées cette année seront plus profitables et que les donneurs vont se ressaisir.

- Le 17 octobre 2008 à FELLERING au foyer communal de 16h30 à 19h30
- Le 29 décembre 2008 à ODEREN à la salle des fêtes de 16h30 à 19h30

Les besoins de l'EFS sont toujours aussi importants. Le test de l'hémoglobine avant chaque don a sans doute contribué à cette baisse ainsi que les interdictions toujours plus nombreuses.
D'avance, merci !

Le Président, Jean-Marie ANDRE.

APA - logements à louer

RESIDENCE ST NICOLAS
47, Grand'Rue
68830 ODEREN
Tél. 03 89 82 61 77

LOGEMENTS DE TYPE F1
AVEC SALLE DE BAINS RÉNOVÉE ÉQUIPÉE D'UNE DOUCHE

F1 28 m² ou
F1 31,30 m²
Possibilité A.P.L.
Selon ressources

Contacter Mme Simone ALLONAS
Maîtresse de maison
Renseignements complémentaires et inscriptions auprès de :

Mme Marie-Thérèse THOMAS
Responsable des Résidences et des Restaurants
15, rue du Collège 68400 RIEDISHEIM
Tél. 03 89 54 45 77

Rentrée scolaire 2008

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions pour les enfants et l'équipe des enseignants.

A l'école élémentaire, 67 enfants scolarisés, soit :

- CM1-CM2 : Sylvie VALERIANO, directrice — 21 élèves (CM1: 10, CM2: 11)
- CE2-CM1 : Magali MALE — 22 élèves (CE2: 16, CM1: 6)
- CP-CE1 : Jean Marie GEBEL — 24 élèves (CP: 12, CE1: 12)

A l'école maternelle d'ODEREN comme ailleurs, la semaine des petits écoliers est passée de 5 à 4 jours de classe par semaine, le samedi étant supprimé.

Cette année, il y a 51 enfants inscrits, répartis en deux classes à deux niveaux :

- Tout-petits et Petits : Myriam GRUNENWALD, directrice
- Moyens et Grands : Anne PERTHUIS

Année 2008		
07/11/08	Théâtre au foyer communal de FELLERING à 20h30	Cercle Ste Marie - M. François RELLY - 03/89/82/11/04
08/11/08	Théâatre au foyer communal de FELLERING à 20h15	Cercle Ste Marie - M. François RELLY - 03/89/82/11/04
11/11/08	Cérémonie du 11 novembre à 10h à l'église	
15/11/08	Théâtre au foyer communal de FELLERING à 20h15	Cercle Ste Marie - M. François RELLY - 03/89/82/11/04
14/11/08	Soirée conférence par M. SIEGER à 20h dans la salle multifonctions - TOUS COUSINS	MAIRIE D'ODEREN - 54 Grand'Rue ODEREN - 03/89/82/60/53
15/11/08	Loto au club house	Association Sportive d'ODEREN - M. Norbert ECK 03/89/37/39/44
15/11/08	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
16/11/08	Théâtre au foyer communal de FELLERING à 14h30	Cercle Ste Marie - M. François RELLY 03/89/82/11/04
16/11/08	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
23/11/08	Messe de la Ste Cécile à 10h30	Chorale - M. Paul MARRER
28/11/08	Ordures Encombrantes	
29/11/08	Bredalamark dans la cour de l'école	Odr'Anim - Mme Eliane WYSS 03/89/82/64/25
29/11/08	Vente de calendrier	Association Sportive d'ODEREN - M. Norbert ECK 03/89/37/39/44
29/11/08	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
30/11/08	Bredalamark dans la cour de l'école	Odr'Anim - Mme Eliane WYSS 03/89/82/64/25
30/11/08	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
5/12/08	Match de belote au club house	Association Sportive d'ODEREN - M. Norbert ECK 03/89/37/39/44
6/12/08	Sainte-Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers - M. Noël DELETTRE 06/07/88/14/84
7/12/08	Concert de musique dans la salle des fêtes	Musique Orphéenne
7/12/08	Saint-Nicolas : fête patronale	
14/12/08	Repas des aînés dans la salle des fêtes	MAIRIE D'ODEREN - 54 Grand'Rue ODEREN - 03/89/82/60/53
20/12/08	Fête de Noël	Cercle Ste Marie - M. François RELLY - 03/89/82/11/04
26/12/08	Ordures Encombrantes	
26/12/08	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
29/12/08	Don du sang à ODEREN - organisé par l'Amicale des donneurs de sang de 16h30 à 19h30 dans la salle des fêtes.	Amicale des donneurs de sang - M. Jean Marie ANDRE 03/89/82/71/20

Année 2009 (connus à ce jour)		
10/01/09	Vœux du Maire à 17h à la salle multifonctions	MAIRIE D'ODEREN - 54 Grand'Rue ODEREN 03/89/82/60/53
11/01/09	Concert «La Cigale» à 16h 30 à la Chapelle du Pèlerinage	Chorale - M. Paul MARRER
1/02/09	Battue de chasse rive gauche organisée par la Société de Chasse Hahnenbrunnen	
13/02/09	Quête	Chorale - M. Paul MARRER
14/02/09	Quête	Chorale - M. Paul MARRER
22/05/09	Don du sang à ODEREN - organisé par l'Amicale des donneurs de sang de 16h30 à 19h30 dans la salle des fêtes.	Amicale des donneurs de sang - M. Jean Marie ANDRE 03/89/82/71/20
29/12/09	Don du sang à ODEREN - organisé par l'Amicale des donneurs de sang de 16h30 à 19h30 dans la salle des fêtes.	Amicale des donneurs de sang - M. Jean Marie ANDRE 03/89/82/71/20
date à déterminer	Match de belote au club house	Association Sportive d'ODEREN - M. Norbert ECK 03/89/37/39/44
date à déterminer	Loto dans la salle des fêtes	Association des Œuvres Scolaires

Planning des pharmacies de garde

Novembre 2008	Pharmacies de garde	Pharmacies ouvertes l'après-midi
sam 1	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	Férié
dim 2	Ph. du Marché (Cernay)	MOOSCH
lun 3	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mar 4	Ph. Ginglinger (Cernay)	
mer 5	Ph. St-Jacques (Thann)	
jeu 6	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	WESSERLING
ven 7	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
sam 8	Ph. de la Croisière (Cernay)	WESSERLING
dim 9	Ph. de la Croisière (Cernay)	
lun 10	Ph. de la Thur (Moosch)	
mar 11	Ph. de la Collégiale (Thann)	
mer 12	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
jeu 13	Ph. du Marché (Cernay)	WESSERLING
ven 14	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
sam 15	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	WESSERLING
dim 16	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
lun 17	Ph. Schang (Thann)	
mar 18	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
mer 19	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
jeu 20	Ph. de la Croisière (Cernay)	MOOSCH
ven 21	Ph. de la Thur (Moosch)	
sam 22	Ph. Ginglinger (Cernay)	MOOSCH
dim 23	Ph. St-Jacques (Thann)	
lun 24	Ph.de la Collégiale (Thann)	
mar 25	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mer 26	Ph. Oberlin (Oderen)	
jeu 27	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	ST-AMARIN
ven 28	Ph. du Marché (Cernay)	
sam 29	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	ST-AMARIN
dim 30	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	

Décembre 2008	Pharmacies de garde	Pharmacies ouvertes l'après-midi
lun 1	Ph. Schang (Thann)	
mar 2	Ph. de la Thur (Moosch)	
mer 3	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
jeu 4	Ph. St-Jacques (Thann)	ODEREN
ven 5	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 6	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
dim 7	Ph. Oberlin (Oderen)	
lun 8	Ph.de la Collégiale (Thann)	
mar 9	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
mer 10	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
jeu 11	Ph. Oberlin (Oderen)	ODEREN
ven 12	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 13	Ph. Schang (Thann)	ODEREN
dim 14	Ph. Schang (Thann)	
lun 15	Ph. St-Jacques (Thann)	
mar 16	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
mer 17	Ph. Schwarzenbart (Wesserling)	
jeu 18	Ph. du Marché (Cernay)	MOOSCH
ven 19	Ph. Ginglinger (Cernay)	
sam 20	Ph.de la Collégiale (Thann)	MOOSCH
dim 21	Ph.de la Collégiale (Thann)	
lun 22	Ph. du Grand Ballon (Bitschwiller)	
mar 23	Ph. Oberlin (Oderen)	
mer 24	Ph. St-Jacques (Thann)	
jeu 25	Ph. de la Thur (Moosch)	Férié
ven 26	Ph. de l'Hôtel de Ville (Cernay)	
sam 27	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	ST-AMARIN
dim 28	Ph. de la Vallée (St-Amarin)	
lun 29	Ph. du Marché (Cernay)	
mar 30	Ph. de la Croisière (Cernay)	
mer 31	Ph. Beyrath (Vieux-Thann)	
Janvier 2009	**Pharmacies de garde**	**Pharmacies ouvertes l'après-midi**
jeu 1	Ph. Oberlin (Oderen)	

Réalisation DEKLIC Saint-Nabord 2008100258